

**DECISION  
D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION  
Dispositif d'aide HABITAT – ENERGIE.**

20240516-01DP

**Le Président,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,

**Vu** la délibération n°20230522-10DCC du Conseil communautaire de la VEYLE du 22 Mai 2023

**Considérant** que pour répondre aux objectifs de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat pour toutes les communes du territoire, la Communauté de communes souhaite apporter un soutien financier aux particuliers dans le cadre d'un dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat et au développement des énergies renouvelables, sans condition de ressources ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément aux décisions prises lors du comité de sélection du fonds Habitat – Energie qui s'est tenu le 16 mai 2024 en présence de :

- M. Jean-Philippe LHOTELAIS, Vice-Président
- Mme Annick GREMY, Vice-Présidente

La Communauté de Communes de la Veyle accorde les subventions maximum suivantes :

Nom	Prénom	Commune	Nature Travaux	Montant maximum de la subvention accordée
DUBOIS	Jean-Yves	LAIZ	Panneaux photovoltaïques	244 €
SCHIAVANI	Pascal	CRUZILLES	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
DOUCET	Philippe	CROTTET	Panneaux photovoltaïques	789.80 €
COURTIEU	Agnès	PONT DE VEYLE	Isolation des combles	1 356 €
BRETONNIERE	Emilie	MEZERIAT	Poêle à bois	1 400€
GRIZARD	Jeremy	SAINT ANDRE D'HUIRIAT	Poêle à bois	1 674.20 €
DANNEEL	Thibaut	SAINT ANDRE D'HUIRIAT	Poêle à bois	1 084.20 €
BOULANGER	Paul	SAINT GENIS SUR MENTHON	Enduit façade	2 000 €
PERRET	Patrick	GRIEGES	Poêle à granuler	1 409.80 €
MARCK-COUR	Sébastien	CROTTET	Isolation des combles	

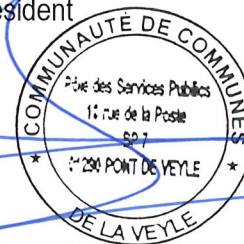
Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20240516-20240516-01DP-AI  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024

ABERT	Jean-Paul	GRIEGES	Poêles à bois	952.40 €
MINGRET	Sylvain	GRIEGES	Kit solaire	231.20 €
GANCARZ	Michael	CORMORANCHE	Isolation des combles	1 030.20 €
MIGNOT	Jean-Philippe	BIZIAT	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
COMBETTO	Christine	SAINT CYR SUR MENTHON	Isolation des combles	1 200 €
DELANDES	Tony	MEZERIAT	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
LACHAUME	Sandrine	MEZERIAT	Réfection de toiture	2 000 €
EXPOSITO	José	CHANOZ	Kit solaire	264.10 €

**Article 2 :** Un exemplaire de la présente décision sera transmis au trésorier de la Communauté de communes et au contrôle de légalité. Les bénéficiaires seront informés de cette attribution.

Fait à PONT-DE-VEYLE, le 16/05/2024

Le Président



Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le : 03/06/2024

Transmis en Préfecture le : 03/06/2024

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20240516-20240516-01DP-AI  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024